



Fiscalité locale Comment amender la réforme en 2010?

Sous la présidence de Charles-Eric Lemaigen, la commission finances et fiscalité de l'AdCF a analysé mardi 30 mars **les impacts pour les communautés de la réforme de la taxe professionnelle à partir d'analyses cartographiques, réalisées par l'association, de la répartition des nouvelles bases et produits fiscaux.**

Cette première séquence a permis de cerner les incidences propres d'une part du changement d'assiette de la fiscalité économique mais également de la substitution de la part départementale de la taxe d'habitation à l'impôt économique local. L'analyse fine des simulations et de la cartographie des valeurs locatives foncières a notamment permis de confirmer le caractère déterminant de ce « swap » de ressources sur la nouvelle géographie de la fiscalité du bloc communes-communautés.

A partir de ces analyses approfondies, la commission Finances de l'AdCF a défini les différentes propositions que l'association soutiendra en vue des « clauses de revoyure » et dans ses échanges tant avec **la mission conduite par Bruno Durieux** que lors de la rencontre, prévue le 14 avril prochain, avec les six parlementaires de la majorité chargés de préparer le second acte de la réforme. L'AdCF entend notamment proposer la réintroduction dans **les critères de répartition de la CVAE** des surfaces occupées afin d'améliorer le rendement de cette taxe pour les sites industriels dont les installations mobilisent beaucoup de foncier mais regroupent peu d'effectifs. Seront également demandées **l'actualisation annuelle des tarifs des IFER, l'imputation du nouveau « ticket modérateur » sur le budget de l'Etat, la prise en compte des taux jusqu'au terme de leur période d'unification, des garanties sur la prise en compte des rôles supplémentaires dans le calcul de la compensation-relais...**

De même, l'AdCF entend demander que les nouvelles règles de modification des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire prévues par la loi de finances soient protectrices de l'intérêt communautaire et adossées à de véritables pactes financiers communes-communauté.

La Commission finances et fiscalité de l'AdCF s'est également penchée sur les pistes envisageables pour refonder les mécanismes nationaux de péréquation à la lueur des impacts de la réforme. Il lui est apparu **inimaginable de fonder la péréquation de l'avenir à partir du seul impôt « entreprises » et, a fortiori, de la seule CVAE** comme semble le prévoir la loi de finances. C'est sur la totalité du nouveau panier de ressources du bloc communes-communautés, fortement tributaire des valeurs locatives foncières (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière...) qu'il faudra recalculer le potentiel financier véritable des territoires. La péréquation verticale assurée par les dotations de l'Etat devra en outre être complétée par la refonte des mécanismes de « péréquation horizontale



» (FDPTP, FSRIF) qui perdent leur ressource d'alimentation avec la disparition de la TP.

Lundi 29 mars, à l'initiative de l'AdCF, un groupe de travail réunissant des représentants des communautés les plus pénalisées par la réforme de la taxe professionnelle s'est tenu Maison de l'Isère à Paris. Etaient notamment conviées les communautés qui, sur le fondement des simulations disponibles (encore approximatives), voient entre 30% et 70% de leurs anciennes ressources fiscales remplacées par des dotations du FNGIR. Un tour de table a permis de faire état des situations individuelles et des difficultés rencontrées mais aussi des mesures correctrices de la réforme susceptibles d'être proposées. Ont notamment été évoquées les pistes des critères de territorialisation de la cotisation valeur ajoutée (assise à ce jour sur le seul critère des effectifs), de l'indexation des compensations, de la reformulation des critères de péréquation. Les communautés représentées sont issues de territoires fortement industrialisés, confrontées à la présence d'activités souvent génératrices de nuisances et de charges (usines SEVESO, sols pollués...).

Les conclusions de ce premier groupe de travail ont été prises en compte par la commission Finances de l'AdCF qui a conclu à la nécessité de définir des solutions adaptées pour ces territoires et, de manière plus générale, à préserver l'intéressement fiscal des communautés à accueillir des activités industrielles.

> **Contacts** : n.portier@adcf.asso.fr; c.delpech@adcf.asso.fr

(suite de la page précédente)

Les analyses et propositions de l'AdCF ont pu être exprimées sans tarder au Sénat mardi 30 mars après-midi. **Sous la présidence de Jean Arthuis, une table ronde était en effet organisée sur l'avenir des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**, dont les prélèvements et reversements sont figés par la loi de finances pour 2010. Associant Gilles Carrez, l'ancien sénateur Yves Fréville, le directeur général des collectivités locales Eric Jalon, Philippe Laurent au nom de l'AMF et Daniel Nouaille, vice-président de l'AdCF, en présence de très nombreux sénateurs, cette table ronde a permis de confirmer **l'assèchement programmé des mécanismes de péréquation horizontaux**. Daniel Nouaille a fait état des réflexions de l'AdCF pour refonder les critères de richesses et de charges des collectivités, consolider l'analyse des données communales et intercommunales, appuyer la péréquation future sur les intercommunalités, élargir le périmètre des ressources prises en compte dans le potentiel financier des territoires.

Les débats ont révélé une très forte évolution des esprits sur le sujet et la réceptivité des sénateurs à ces propositions, notamment au **rôle de l'intercommunalité comme « unité de base » de la péréquation future** selon les termes de Jean Arthuis. Comme l'indique le communiqué de presse de la Com-

mission des finances du Sénat, celle-ci dresse un double constat. Désormais, le cadre départemental sur lequel ont été bâtis les FDPTP n'est plus nécessairement la bonne échelle. Le développement de l'intercommunalité doit par ailleurs être pris en compte ; « *chaque établissement public de coopération intercommunale, constituée, entre les communes qui le composent, un périmètre de péréquation* ».

Par ailleurs, les sénateurs ont convenu, à la suite des propos des intervenants, à la nécessité d'élargir l'assiette des prélèvements en faveur de la péréquation en visant l'ensemble du nouveau panier de ressources (ressources fiscales et dotations de l'Etat). Enfin, les sénateurs considèrent que le nouveau dispositif de péréquation ne pourra se mettre en place qu'à partir du constat précis des ressources effectives des collectivités en 2011 - les simulations n'étant pas suffisamment fiables à ce stade - avec une première année d'application en 2012.

> **Les comptes rendus de ces ateliers et le dossier « rendez-vous finances locales » de la commission des finances sur le site du Sénat :**

<http://www.senat.fr/commission/fin/travaux.html>

> **Contact AdCF : c.delpesch@adcf.asso.fr**

Le financement des transports collectifs urbains en question

Le 17 juin 2009, le GART, en partenariat avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisait en collaboration avec le Groupe Caisse d'épargne, un colloque consacré au financement des transports collectifs urbains en Europe.

Les débats se donnaient pour objectifs de répondre à la question suivante : « *Quel système de financement des transports collectifs pour répondre aux objectifs de mobilité durable ?* ».



En France, dans un contexte d'essoufflement du mode de financement « historique » (celui du versement transport), les autorités organisatrices de transport doivent s'assurer de nouvelles marges de manœuvre financières pour supporter l'investissement et l'augmentation des charges d'exploitation des réseaux. Dans les autres pays d'Europe, les mêmes problèmes se posent, sans avoir pour autant un impôt tel que le versement transport affecté au seul financement des politiques de déplacements.

S'interrogeant sur la pérennité d'un financement largement supporté par les fonds publics, **les autorités locales se tournent vers trois pistes :**

- **de nouvelles sources de financement ;**
- **une meilleure efficacité des réseaux ;**
- **une plus grande contribution de l'usager.**

Pour le GART, ces trois options nécessitent toutefois une insertion des systèmes de transport collectifs urbains dans un **système de mobilité urbaine plus global**. Des retours d'expériences européennes sur des schémas innovants de financement ont notamment permis d'éclairer la situation française. Il s'agit principalement des systèmes de péage urbain et de dispositifs visant à la captation de la plus value foncière, deux pistes actuellement en débat dans le cadre de l'examen du projet de loi Grenelle 2 au Parlement (Cf. AdCF direct n°541 du 26 février 2010).

Nous reviendrons prochainement sur ces enjeux dans le cadre d'un dossier spécial consacré au Grenelle de l'Environnement, à paraître en mai prochain dans votre mensuel, *Intercommunalités*.

> **Pour en savoir plus, retrouvez les actes du colloque mis en ligne sur le site Internet du GART :**

<http://mobilites.gart.org/content/download/12764/123953/file/Financement-%20Actes-17%20JUN2009.pdf>

> **Contact AdCF : o.crepin@adcf.asso.fr**